



Assurance habitation sinistres

Par **maiache**, le **25/04/2014** à **21:17**

bonjour,

j'ai eu un sinistre sur ma geothermie le 26 janvier 2014 suite a un dysfonctionnement electrique qui a cause un panne sur un des compresseurs de l'appareil.

J'ai contacte immediatement l'instalateur qui est intervenu le jour meme le 27 janvier 2014 (je vous precise l'urgence de la situation puisque nous n'avions plus de moyens de chauffage que nous habitons un village de montagnes a 1000 metres d'altitude et que j'ai un enfant en bas age, il nous fallait donc tres rapidement remedier au probleme), j'ai donc fait par la suite le 30 janvier je crois m'a declaration a mon assureur.

ils ne veulent pas me rembourser ce sinistre (je precise que j'avais bien souscrit la garantie dommage electrique et la garantie energie renouvelable) car j'ai effectue les reparations sans leur accord mais il y avait vraiment urgence.

par ailleurs l'entreprise qui a realise les travaux a depose le bilan et l'assurance me demande d'apporter la preuve du dommage electrique. J'ai bien la facture de reparation mais sur laquelle l'origine de la panne n'est pas mentionné.

ai je une chance d'obtenir la mise en jeu de ma garantie?

merci

Par **Caretto**, le **04/05/2014** à **23:59**

Salut,

Les comparateurs pourront t'aider dans ta recherche et je te conseille spécialement celui-ci: <http://www.choisirassurance.net/comparatif-assurance-habitation.php> . Il te permettra de trouver une assurance conforme à tes besoins et à ton budget. Il est très important de bien étudier le devis et de se faire expliquer toutes les situations spécifiées dans le contrat. Car le problème c'est que parfois, certains évènements pour lesquels nous pensons être remboursés ne le sont pas toujours.